

Jusqu'au 7 mars, **VOTEZ NON** à la modification de la LPP



# CONTRE LE VOL DE NOS RETRAITES AGISSONS!



### **NON AU PILLAGE DE NOS RENTES!**

Il était une fois dans la douce Helvétie des parlementaires de droite apeurés par l'effondrement des cours de la bourse. Pour sauver les revenus de leurs copains assureurs, ils sortirent la poudre de perlimpinpin et prononcèrent la formule magique: **Baisse du taux de conversion LPP** 

Que fit le bon peuple ? Nous le saurons le 7 mars au soir...

Le pillage de votre 2ème pilier est programmé.

#### LE TAUX DE CONVERSION?

C'est la part de votre capital que vous toucherez comme rente: si vous avez cotisé 10'000.-, votre rente sera de 680.- par an avec un taux de 6,8%. Avec un taux de 6,4%: 640.-.

## L'argument de l'espérance de vie ne vaut rien!

Sauf à vous faire peur...

L'allongement de l'espérance de vie a déjà été pris en compte dans la LPP en 2005: le taux de conversion a baissé de 7,2% à 6,8%. Pas besoin de recommencer cinq ans plus tard en rebaissant encore à 6,4%!

#### La seule vraie raison de cette révision:

Couvrir les mauvais placements des assureurs qui ont joué votre argent à la bourse dans des fonds spéculatifs !

# Que se passera-t-il si la révision est acceptée ?

- Les rentes baisseront. Au total, de 11% depuis 2005.
- Les retraités avec des petites rentes seront précarisés et la facture sociale augmentera (prestations complémentaires, aide sociale, etc.).
- Les collectivités publiques encaisseront moins d'impôts. Il faudra de nouvelles coupes dans les prestations ou des hausses d'impôts pour équilibrer les comptes.
- Dès que la bourse ira mieux, les assureurs recommenceront à encaisser les bénéfices au lieu de remonter les rentes !

Plus d'info sous www.vol-des-rentes.ch

# Jusqu'au 7 mars, **VOTEZ NON** à la modification de la LPP

